

	Fédération Française de Badminton Comité départemental du Calvados Règlement du Circuit Départemental Féminin	Adoption : 26/08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : permanente Remplace celui du :
---	--	--

Le Circuit Départemental Féminin est organisé selon les règlements de la FFBaD. Ce règlement particulier complète le Règlement Général de Compétition.

Le GEO qui préparera la compétition est Karine Droulon. Durant la compétition, il sera remplacé par un GEO fourni par le club qui accueille la compétition.

Les juges arbitres sont désignés par le comité, se référer à la déclaration Poona pour chaque CDF.

Article 1 : CATÉGORIE

Le Circuit Départemental Féminin est ouvert exclusivement aux joueuses licenciées dans le Calvados, ayant un classement inférieur ou égal à R4, autorisées à jouer dans les compétitions seniors (les minimales 2 devront figurer dans le top 10 départemental minime et les minimales 1 devront figurer dans le top 5 départemental minime dans une des trois disciplines).

Dans les doubles, une joueuse extérieure au Codep14 pourra s'inscrire si l'autre joueuse de la paire est une joueuse licenciée dans le Calvados.

Article 2 : ORGANISATION DE LA COMPÉTITION ET TABLEAUX

Pour cette saison quatre journées sont organisées. Elles seront consacrées aux doubles et un aux simples. Ce circuit se déroulera le soir en semi-nocturne (19h-23h30)

- CDF1 : semaine du 02 au 6 novembre
- CDF2 : semaine du 18 au 22 janvier
- CDF3 : semaine du 22 au 26 mars
- CDF4 : semaine du 10 au 14 mai

Il sera organisé un tableau par série (cote). Tous les tableaux seront en poule unique de 4 ou de 5. Une poule unique de 3 est possible dans la série la plus faible sous réserve de l'accord de l'ensemble des joueuses. Il y aura 5 à 7 tableaux. Le comité se réserve la possibilité de ne pas retenir une joueuse qui aurait beaucoup plus de points que les autres.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Inscriptions et règlement à effectuer sur badnet au plus tard 11 jours avant la date de la compétition.

En fonction des clubs accueillants la compétition, le nombre de joueurs pourra être restreint et les inscriptions bloquées avant la date limite.

Le CPPH pris en compte pris en compte lors du tirage au sort est celui à J-15 de la compétition.

Article 4 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points avec 2 points d'écart sans pouvoir dépasser le score de 21-20.

Tous les matchs seront joués en auto-arbitrage. Si lors d'un match en auto-arbitrage, deux joueurs ne peuvent se mettre d'accord, ils devront demander l'intervention du juge-arbitre.

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes. Le temps de préparation est de 3 minutes.

Pour tout volant touchant un obstacle au-dessus du terrain, se référer aux consignes du juge arbitre données

avant le lancement de la compétition.

Article 5 : VOLANTS

- Les matches entre joueuses classées au maximum R4 peuvent être joués avec des volants hybrides ou synthétiques. En cas de désaccord (l'une souhaitant l'hybride et l'autre les plumes), le volant plume est prioritaire.
- Les autres matches sont joués avec des volants plumes. Les volants synthétiques classés Élite sont aussi acceptés.

Dans tous les cas, les volants doivent être homologués FFBaD et sont à la charge des joueuses de façon équitable. Le volant officiel est Yonex AS20.

Article 6 : TENUE

Les joueuses devront obligatoirement porter une tenue correcte, conforme au règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

De façon générale, il appartient au Juge Arbitre de décider si une tenue est correcte ou non.

Article 7 : TARIFICATION

6€ pour un tableau (dont 2 € reversés à la FFBaD).

Le règlement financier des inscriptions devra être fait directement sur Badnet. Aucune inscription sans paiement ne pourra être prise en compte.

En cas de désistement, les droits d'inscription seront remboursables selon les modalités de l'article 4.3.3 du RGC.

Article 8 : FORFAITS

Toute joueuse engagée en CDF ne se présentant pas le jour de l'épreuve, devra justifier de son absence sous cinq jours auprès de Karine Droulon. Ne seront pas considérées comme WO, les joueuses ayant prévenu Karine Droulon 7 jours avant l'épreuve.

En application des règlements fédéraux, les joueuses n'ayant pas justifiées leur absence dans les cinq jours suivants la compétition, seront sanctionnées dès le premier WO par une suspension d'une durée de deux mois enregistrée dans Poona et par une suspension d'une durée de six mois en cas de récidive au cours des douze derniers mois.

Article 9 : CLASSEMENT

Un classement unique sera effectué à l'issue de chaque CDF, chaque joueuse est classée suivant son résultat, le cumul de points de chaque tournoi détermine le classement final.

Les points sont attribués pour chaque CDF d'après le barème suivant :

- 1^{ère} de poule : 6 points
- 2^{ème} de poule : 4 points
- 3^{ème} de poule : 2 points
- 4^{ème} de poule : 1 point

En cas d'égalité au classement final, les ex-æquo seront départagées selon le nombre de participations

Article 10 : Récompenses

À l'issue des trois CDF de la saison, le comité récompensera les premières du classement général.